Réunion du 13 novembre 2020

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	А3
Actions territoriales orientation et emploi	541

La Commission Permanente,		
VU VU	le Traité sur l'Union européenne et notamment les articles 107 et 108, le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,	
VU	le Code général des collectivités territoriales,	
VU	le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1,	
VU VU	le Code du travail et notamment l'article L6111-3, L6121-1 et suivants, L8241-2, la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,	
VU	la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,	
VU	le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,	
VU	l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,	
VU	la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,	
VU	la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP) ainsi que le Schéma régional des formations sanitaires et sociales qui lui est annexé,	
VU	la délibération du Conseil régional du 22 mars 2018 adoptant le Plan de bataille pour l'emploi,	
VU	la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,	
VU	la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du $1^{\rm er}$ octobre 2012 approuvant le règlement d'intervention pour l'aide aux salons, forum et opérations d'information sur les métiers, les emplois et les formations,	
VU	la délibération de la Commission Permanente du Conseil régional en date du 6 juin 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif au « Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles »,	
VU VU	le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire, la délibération du Conseil régional en date des 20 et 21 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme « Orientation professionnelle – Analyse et prospective de l'emploi et des formations »,	

VU la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 adoptant le Plan de

relance,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle,

insertion

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

la modification du règlement d'intervention du Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles présenté en annexe 1

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 15 700 € toutes charges comprises, à Groupement d'Employeurs Par Temps sur le territoire EFOP de Sarthe centre pour la réalisation du projet "Cartographie Accompagnement RH".

ATTRIBUE

une subvention de 14 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 26 000 € toutes charges comprises, à Groupement d'Employeurs Par Temps sur le territoire EFOP de Sarthe centre pour la réalisation du projet "Les Belles Histoires".

ATTRIBUE

une subvention de 18 340 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 21 840 € toutes charges comprises, au Club d'entreprises du Plateau calaisien pour la réalisation du d'un jeu collaboratif de découverte des métiers « Orient'Métiers » sur le territoire EFOP Sarthe Nord.

ATTRIBUE

une subvention de 20 000 € au titre du "Fonds territorial emploi, formation et orientation professionnelles" sur une dépense subventionnable de 185 000 € toutes charges comprises à l'Agglomération du Choletais (49) pour le soutien au financement de la Maison de l'Orientation

ANNULE

la subvention 2020-10814 de 25 000 €, à l'association du CFA des Maisons Familiales Rurales de Vendée pour l'organisation de Vendée Métiers

ANNULE

l'affectation d'autorisation d'engagement correspondante,

ANNULE

la subvention 2020-9720 de 25 000 €, à l'Agglomération du Choletais pour l'organisation du Carrefour de l'Orientation du Choletais,

ANNULE

l'affectation d'autorisation d'engagement correspondante,

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € sur une dépense subventionnable de 336 000 € toutes charges

comprises, à Studyrama pour l'organisation de Formathèque Nantes 2021

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 25 000 €

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 2

AUTORISE

la Présidente à la signer

ATTRIBUE

une subvention de 15 000 € sur une dépense subventionnable de 193 440 € toutes charges comprises, à Studyrama pour l'organisation de Formathèque Angers 2020

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 15 000 €

APPROUVE

la convention correspondante présentée en annexe 3

AUTORISE

la Présidente à la signer

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € sur une dépense subventionnable de 47 000 € toutes charges comprises, à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire pour l'organisation de la Nuit de l'Orientation à Angers qui se tiendra le 29 janvier 2021

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 5 000 €

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € sur une dépense subventionnable de 139 950 € toutes charges comprises, à l'association « Votre Métier Demain » pour l'organisation du FESM à Laval qui se tiendra les 22 et 23 janvier 2021

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 10 000 €

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € sur une dépense subventionnable de 32 900 € toutes charges comprises, à GIRPEH pour l'organisation d'Envie d'Envol à Saint-Nazaire qui se tiendra le 15 octobre 2020

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante d'un montant de 2 500 €

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 50 000 € pour la prise en charge des dépenses relatives à des frais d'inscription et des actions d'information, de

communication et d'accompagnement relatifs à l'orientation professionnelle, les formations et les métiers sur les salons, virtuels et/ou présentiels, organisés en Région des Pays de la Loire.

APPROUVE

le règlement d'intervention relatif au dispositif « Labellisation et promotion des initiatives des territoires » présenté en annexe 4.

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 €, sur un montant subventionnable de 23 296 € toutes charges comprises, à Initiatives Emploi pour le projet « Rallye pour l'emploi Maine et Loire centre »

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante pour un montant de 5 000 €

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Groupe LREM absent lors du vote.

REÇU le 17/11/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs